

Plan d'action de développement durable

**2023
2028**

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Mis à jour pour la période 2025-2028



Plan d'action de développement durable 2023-2028

La Financière agricole du Québec

Photos : La Financière agricole du Québec

Révision linguistique : Nadia de Courval, services linguistiques (2023)
Traductions Alain Gélinas inc. (2025)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00982-0 (électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

Ce document est disponible en version électronique sur le site Web de La Financière agricole à l'adresse fadq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	II
L'ORGANISATION EN BREF	1
Sa mission	1
Sa vision	1
Ses valeurs	2
Son action.....	3
Chiffres clés en matière de développement durable	4
Principales contributions au développement durable	5
Autres contributions au développement durable.....	6
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	7
Contexte interne	7
Contexte externe	8
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
TABLEAU SYNOPTIQUE	26
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	28



MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de La Financière agricole du Québec démontre l'engagement continu de l'organisation à appuyer, à propulser et à valoriser le développement durable dans ses interventions.

Je suis fier de vous présenter ce plan ambitieux qui soutient et protège la croissance durable des entreprises agricoles et agroalimentaires. Il permet également de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, à la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde*, au Plan d'agriculture durable 2020-2030, ainsi qu'aux enjeux stratégiques de l'organisation pour les années à venir.

Ce plan se décline en dix-sept actions, dont neuf vont permettre d'appuyer les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales et les huit autres, de bonifier les pratiques de gestion écoresponsables de l'organisation.

Dans le contexte où les changements climatiques s'avèrent un enjeu environnemental et une préoccupation sociétale de plus en plus importants, La Financière agricole maintiendra son soutien auprès de ses clients dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables et assurera le rayonnement de ces pratiques. Elle appuiera les entreprises qui souhaitent intégrer des modes de production durables et respectueux de l'environnement, incluant l'agriculture biologique.

Elle continuera par ailleurs à encourager et à stimuler la relève agricole, notamment la relève féminine, en facilitant son établissement. Les jeunes agricultrices et agriculteurs favorisent la vitalité régionale et contribuent activement à l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire.

L'organisation poursuivra ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. Elle réalisera entre autres des acquisitions responsables, se dotera de bonnes pratiques numériques et améliorera ses systèmes de gestion des matières résiduelles.

Président-directeur général

L'ORGANISATION EN BREF

Sa mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

Sa vision

ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE PROSPÈRE ET DURABLE

Pour ce faire, La Financière agricole entend :

- A**ssurer la pérennité et soutenir la prospérité des entreprises agricoles dans un environnement en évolution ;
- C**ontribuer au développement économique et à l'occupation dynamique du territoire ;
- C**ontribuer à la mise en place de conditions favorables à l'adoption de pratiques agro-environnementales et socialement responsables ;
- O**ffrir une expérience client de qualité, simplifiée et moderne ;
- M**ettre en valeur le caractère unique de sa gamme de produits et de services ;
- P**enser différemment, être créative et innover ;
- A**ssister la clientèle, être à l'écoute de ses besoins et maintenir une relation de confiance ;
- G**énérer des résultats et viser l'efficacité organisationnelle ;
- N**ourrir l'engagement et l'expertise de ses employés ;
- E**xpérimenter et saisir les occasions en favorisant la synergie avec ses partenaires ;
- R**éaliser une transformation numérique et s'y investir au bénéfice de sa clientèle.



Ses valeurs

Les valeurs d'une organisation sont un point de repère commun. Elles représentent l'identité d'une organisation et définissent ses rapports à l'interne et avec les parties prenantes. C'est un instrument important de mobilisation nécessitant une pleine appropriation par tous, ce qui se reflète dans la façon dont elles sont incarnées au quotidien.

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole sont la **collaboration**, la **rigueur**, l'**équité**, l'**excellence** et le **respect**, la première lettre de chaque mot formant l'acronyme **CRÉER**.

- **Collaboration** : travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les clients et les partenaires. C'est une condition à l'innovation.
- **Rigueur** : faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les relations avec les clients et les partenaires afin que les décisions soient basées sur des faits. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.
- **Équité** : être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.
- **Excellence** : faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.
- **Respect** : être à l'écoute, empathique et transparent. Le respect fait aussi référence à l'ouverture aux autres et à la différence. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

Ces valeurs permettent de soutenir les efforts de développement durable de La Financière agricole, que ce soit à travers ses programmes ou sa gestion interne. Elles guident les activités de l'organisation et contribuent à la création d'une agriculture prospère et durable.



Son action

Tous les produits et services de La Financière agricole sont offerts selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec. L'organisation est bien implantée dans son milieu et est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation, et mise sur le maintien d'une relation d'affaires et de confiance avec la clientèle.

Par son action, La Financière agricole vise à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme de leviers financiers, d'assurances et de protection du revenu aidant à préserver la stabilité économique des entreprises agricoles ainsi qu'à favoriser leur croissance et leur diversification. De plus, elle joue un rôle prépondérant auprès des jeunes de la relève qui désirent s'établir en agriculture.

C'est en considérant les trois dimensions du développement durable que s'articule l'action de La Financière agricole. Des aspects économiques, sociaux et environnementaux sont donc pris en compte dans ses différentes activités internes et externes permettant ainsi d'accompagner les entreprises par des produits et des services innovants et adaptés.



Chiffres clés en matière de développement durable

Données clés*	Description
100 %	Des dossiers structurants ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable
90 %	Des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité
2 197	Clients ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques environnementales et socialement responsables
85 M\$	Montants engagés pour le soutien aux entreprises dans le cadre de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales
13,4 M\$	Montants engagés pour la réalisation de projets agroenvironnementaux et socialement responsables dans le cadre du Programme Investissement Croissance Durable, dont plus de 1 M\$ pour la production biologique
1 340	Clients ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique à l'agriculture biologique
193,4 M\$	Valeurs assurées en production biologique à l'assurance récolte
570	Clients ayant obtenu une aide financière à la relève
13,1 M\$	Aide financière à la relève

* Résultats au 31 mars 2023

Principales contributions au développement durable

Document organisationnel	Orientation/objectif	Lien avec la SGDD* 2023-2028
Plan stratégique 2022-2027	Contribue à la durabilité des entreprises agricoles et agroalimentaires dans un environnement en évolution où différents facteurs économiques, géopolitiques, climatiques, sociaux, de marché, prévisibles ou imprévisibles viennent influencer la production agricole et agroalimentaire	5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Politique sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants	Favorise la mise en œuvre optimale de la démarche de prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants de l'organisation, en tenant compte des exigences de la Loi sur le développement durable	5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Politique générale de placement et de financement	Établit un cadre global de référence qui régit les différentes opérations de placement et de financement qui sont effectuées au sein des différents fonds administrés, incluant les fonds gérés selon la Politique de gestion de trésorerie durable	5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois
Politique de gestion de trésorerie responsable	Établit une approche de gestion de trésorerie responsable par la sélection d'organisations s'étant engagées dans une démarche de développement durable	5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois
Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables	Vise à adopter des pratiques écoresponsables en favorisant l'acquisition de produits et services dont la production, la composition et l'usage respectent les principes du développement durable et sont conformes aux critères de qualité et de responsabilité sociale et environnementale Assure, dans la mesure du possible, la mise en valeur des matières résiduelles dans le cycle de production et de consommation par la réutilisation, le recyclage, le compostage ou toute autre transformation	5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable 5.7 Valoriser les matières résiduelles
Directive sur le retour garanti en cas d'urgence	Définit les critères permettant à un employé de l'organisation de se prévaloir d'un retour garanti en cas d'urgence lorsque celui-ci utilise un mode de transport alternatif à l'auto solo pour se rendre au travail	5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

* SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable

Autres contributions au développement durable

Document gouvernemental	Orientation/objectif	Lien avec la SGDD 2023-2028
Politique bioalimentaire 2018-2025 <i>Alimenter notre monde</i>	La Financière agricole contribue aux orientations de la Politique : 1. Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs 2. Des entreprises prospères, durables et innovantes 3. Des entreprises attractives et responsables 4. Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire	1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants 1.3 Favoriser la consommation responsable 2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes 2.2 Améliorer la santé des écosystèmes 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois
Plan d'agriculture durable 2020-2030	La Financière agricole contribue aux objectifs du Plan : 1. Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement 2. Améliorer la santé et la conservation des sols 3. Améliorer la gestion des matières fertilisantes 4. Optimiser la gestion de l'eau 5. Améliorer la biodiversité	1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes 2.2 Améliorer la santé des écosystèmes

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 présente les divers engagements que La Financière agricole du Québec réalisera pour s'assurer de la mise en œuvre de sa vision en matière de développement durable.

Il couvre les cinq orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et se décline en 17 actions et 18 indicateurs. Il soutient également le Plan stratégique 2022-2027 de l'organisation et concourt à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Chacune des actions incluses dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de La Financière agricole a été liée aux ODD 2030 correspondants.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte interne et externe particulier dont La Financière agricole devra tenir compte dans ses interventions afin de contribuer de manière responsable à la création d'une agriculture prospère et durable. Tel que le prévoit la Loi sur le développement durable, la progression des actions identifiées dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028 sera évaluée dans le rapport annuel de l'organisation pour les cinq prochaines années.

Contexte interne

La Financière agricole assure un arrimage entre son plan d'action de développement durable et son plan stratégique dans un but de cohésion et d'efficience. Ce lien entre les plans centraux de l'organisation concrétise son engagement de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire dans une perspective de développement durable.

Dans son précédent Plan stratégique 2018-2022, La Financière agricole avait intégré pour une première fois deux objectifs spécifiques en matière de développement durable. L'un concernait l'appui au développement durable en entreprise et l'autre, l'intégration de pratiques de gestion écoresponsables.

Dans son Plan stratégique 2022-2027, l'organisation a de nouveau identifié un objectif lié à l'adoption de pratiques durables en entreprise. L'administration de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales par l'organisation concourt à l'atteinte de cet objectif.

Par ailleurs, La Financière agricole a depuis peu entamé des travaux concernant la modernisation de ses systèmes, outils et infrastructures informatiques, notamment la refonte des systèmes qui contribuent à l'accomplissement de sa mission. Cette transformation numérique aura une grande influence sur la mise en œuvre du développement durable au sein de l'organisation. À terme, ces travaux de modernisation permettront de bonifier considérablement la qualité des services offerts, d'accroître la performance organisationnelle et de valoriser les données au bénéfice des clients. En plus des améliorations technologiques qui seront apportées, les travaux entrepris supposent des réflexions quant à la façon de livrer les produits et les services afin de gagner en efficience. Le développement durable sera un élément clé à considérer lors de ces travaux pour s'assurer que les acquisitions nécessaires à ce virage numérique seront effectuées de manière responsable et que les systèmes informatiques seront développés en minimisant les impacts environnementaux et sociaux.

Cette transformation majeure demandera également la révision des modèles d'affaires de l'organisation et facilitera l'adaptation de ses produits et services à l'évolution du climat et des attentes sociétales.

Contexte externe

L'agriculture québécoise est le pilier de notre alimentation et l'un des moteurs importants de notre économie. À l'heure actuelle, l'adaptation aux conditions climatiques changeantes, inhabituelles ou extrêmes ainsi qu'aux risques engendrés par ces conditions est l'un des principaux enjeux de développement durable de ce secteur. La Financière agricole est directement concernée par l'accélération et l'intensification des changements climatiques considérant leurs répercussions sur les entreprises agricoles et agroalimentaires. Ces entreprises doivent composer avec les perturbations climatiques et leurs effets sur les rendements des cultures.

À cet effet, le Programme d'assurance récolte (ASREC) de l'organisation aide à protéger le secteur agricole et agroalimentaire contre les impacts associés à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes. Par l'entremise de ces protections, l'ASREC permet aux producteurs agricoles d'améliorer leur résilience face à ces événements et aux effets des changements climatiques et permet de continuer à assurer la sécurité alimentaire du Québec et l'occupation du territoire.

En plus de subir les conséquences du réchauffement climatique, l'agriculture contribue aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Au Québec, la production agricole a généré environ 10,6 % des émissions totales de GES en 2020¹, en hausse de 1,4 % comparativement à 2019². La hausse des émissions de GES menace la stabilité du secteur agricole et agroalimentaire en occasionnant une aggravation des variations climatiques et de leurs effets sur les cultures.

Par sa contribution importante à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, La Financière agricole soutient les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales et socialement responsables, par exemple les cultures de couverture ou l'agriculture maraîchère de proximité, qui permettent de diminuer les émissions de GES. De plus, l'organisation appuie les aménagements favorisant la captation du carbone ainsi que les investissements en matière d'efficacité énergétique. L'encouragement de certaines de ces pratiques par l'entremise de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales est une activité clé de l'organisation. Cette initiative est une mesure phare du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec que La Financière agricole administre auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires participantes.

L'évolution des tendances sociétales et les transformations engendrées par les habitudes de consommation sont un autre enjeu auquel le secteur agricole et agroalimentaire est confronté. Les citoyens sont de plus en plus préoccupés par l'alimentation de même que par la santé et le bien-être animal. Ils sont également davantage conscients de l'importance de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité. La croissance de la production biologique au courant des dernières années démontre l'ampleur de ces transformations sociétales. En effet, le nombre d'entreprises détenant une certification biologique dans le secteur agricole a augmenté de 1 036 entreprises en 2011 à 2 893 entreprises en 2022³.

La Financière agricole favorise l'augmentation des superficies en production biologique grâce à diverses mesures comme l'assurance récolte et le programme Agri-Québec qui offrent des bonifications au secteur biologique. Ces mesures s'ajoutent aux nombreuses autres activités et projets entrepris par l'organisation pour faciliter la croissance d'une agriculture prospère et durable au Québec. En participant à la réalisation du Plan d'agriculture durable 2020-2030, l'organisation permet de concrétiser les objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 qui vise notamment à doubler la superficie en régie biologique au Québec et à augmenter la part des entreprises agricoles québécoises ayant adopté des modes de production durables et implanté des pratiques d'affaires responsables.

¹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022). « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 », [en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2020/inventaire-ges-1990-2020.pdf>].

² Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2021). « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990 », [en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf>].

³ Portail BIO Québec, État et évolution du secteur biologique, [en ligne : <https://www.portailbioquebec.info/>].

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 : Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables

Les pratiques agricoles durables également appelées « pratiques agroenvironnementales » sont celles qui favorisent la protection de l'environnement et de la biodiversité entre autres par la conservation des sols et la protection des cours d'eau. L'objectif premier du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est d'accélérer la mise en place de ces pratiques par les entreprises agricoles. Par son action et grâce à son expertise, La Financière agricole œuvre à l'implantation d'une des mesures phares de ce plan, soit la rétribution des efforts que les producteurs agricoles déploient pour rendre l'agriculture plus durable. De plus, en soutenant ces efforts, l'organisation favorise l'adaptation des producteurs agricoles aux changements climatiques ainsi que la diminution des émissions de GES liées à leurs activités.

Parallèlement à cette initiative, l'organisation intègre à ses programmes d'autres mesures visant à reconnaître et à encourager l'adoption de pratiques agricoles durables telles que les cultures d'automne qui protègent le sol contre l'érosion et contribuent à réduire l'utilisation des herbicides. La protection contre le gel hivernal des céréales d'automne permet aux entreprises agricoles d'introduire cette pratique durable tout en diminuant les risques financiers associés.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1 Nombre de participations cumulatives des entreprises agricoles dans les programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole <i>Référence : 1 822 (2022-2023)</i>	2 500	3 500	3 550	3 575	3 600
1.2 Nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne <i>Référence : 414 (2022-2023)</i>	475	500	525	550	575

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Plan d'agriculture durable 2020-2030

Action 2 : Favoriser l'accès des entreprises agricoles à des données de références propres à la régie de production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable

La réalisation d'un portrait technico-économique a des retombées importantes pour le développement d'un secteur agricole. L'accès à des données économiques de référence permet aux entreprises agricoles et aux associations sectorielles d'améliorer leur productivité et leur rentabilité en comparant leur performance technico-économique et financière avec les résultats obtenus par d'autres entreprises et associations au sein de leur secteur. Ces données peuvent être utilisées par les entreprises agricoles et les associations sectorielles afin de les guider dans la prise de décisions concernant la gestion et la planification stratégique de leurs activités.

La Financière agricole entend offrir un appui financier pour la réalisation d'études technico-économiques qui devront inclure des considérations à l'égard de la régie de production biologique ou de toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable ou d'acceptabilité sociale selon le secteur visé. L'inclusion de ces considérations permet la valorisation de modes de production qui contribuent à l'agriculture durable québécoise.

Ces études permettront la création et la croissance de modèles d'affaires durables en fournissant aux entreprises l'information nécessaire à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable basée sur des données ciblées de qualité.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1 Proportion des portraits technico-économiques sectoriels agricoles soutenus prenant en compte les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable <i>Référence : s. o. (nouvel indicateur)</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Action 3 : Valoriser le développement des compétences vertes en agriculture

Encourager l'évolution des pratiques agroenvironnementales est primordial au développement de l'agriculture québécoise et constitue un des objectifs clés de La Financière agricole dans un contexte où les entreprises agricoles doivent apprendre à composer avec les effets des changements climatiques. L'organisation mise notamment sur l'acquisition des savoirs liés à ces pratiques grâce au parcours de formation continue en agroenvironnement mis en place dans le cadre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Ce parcours structuré a été créé par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec en collaboration avec divers partenaires dans le but d'offrir de la formation continue adaptée aux besoins des producteurs agricoles et accessible dans toutes les régions du Québec. Les formations proposées dans le parcours en agroenvironnement portent sur une variété de sujets incluant l'amélioration de la biodiversité, l'optimisation de la gestion de l'eau et la réduction de l'usage des pesticides. Ces formations vont permettre aux participants de parfaire leurs connaissances agroenvironnementales et d'améliorer leur compréhension de certains enjeux tels que l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES.

La Financière agricole promeut cette offre unique par l'entremise d'un nouveau volet de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Les formations admissibles à une aide financière sont celles inscrites au parcours de formation continue en agroenvironnement du Plan d'agriculture durable 2020-2030. En apportant cet appui aux producteurs agricoles par l'octroi de rétributions à la formation, l'organisation permet de structurer le marché des emplois verts et verdissants en valorisant les savoirs liés à l'environnement, à l'agriculture et au développement durable.

Les cibles à partir de l'année 2025-2026 sont moins élevées comparativement à celle de l'année 2024-2025, car aucun historique n'était disponible au moment de l'établissement de la cible initiale. Les cibles jusqu'en 2027-2028 ont ainsi été établies selon le résultat obtenu en 2024-2025 afin de refléter la situation réelle. La Financière agricole a l'intention de se concerter avec différentes parties prenantes afin d'accroître la participation des entreprises au parcours.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1 Proportion des entreprises agricoles inscrites aux programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole ayant été rétribuées pour une ou des formations terminées dans le cadre du parcours de formation continue en agroenvironnement <i>Référence : 3 % (2024-2025)</i>	Non applicable*	10 %	4 %	5 %	6 %

* Aucune cible n'a été établie pour 2023-2024, car les premiers participants du nouveau volet de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales ne seront rétribués qu'en 2024-2025, c'est-à-dire une fois la ou les formations terminées.

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants

1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Plan d'agriculture durable 2020-2030

Action 4 : Poursuivre le soutien aux entreprises agricoles œuvrant dans le secteur de la production biologique

L'agriculture biologique est un mode de production agricole qui limite l'emploi d'engrais et de pesticides de synthèse et qui privilégie la santé et le bien-être des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole. Pour ce faire, ce type d'agriculture s'appuie sur un ensemble de pratiques agricoles durables et socialement responsables.

Considérant que l'intégration de ces pratiques nécessite bien souvent des investissements supplémentaires et engendre des pertes plus importantes, La Financière agricole contribue au développement de l'agriculture biologique en offrant des prix unitaires spécifiques à ce secteur, et ce, pour la plupart des productions couvertes par son Programme d'assurance récolte.

En protégeant plus adéquatement l'agriculture biologique, La Financière agricole permet d'accroître la présence de produits durables sur le marché.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.1 Nombre d'entreprises assurées annuellement en production biologique <i>Référence : 1 106 (2022-2023)</i>	1 125	1 175	1 225	1 275	1 325

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

1.3 Favoriser la consommation responsable

1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Action 5 : Contribuer à l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole en rétribuant l'aménagement de bandes riveraines élargies, de haies ou d'îlots boisés

Les pratiques agroenvironnementales sont des pratiques de gestion écoresponsable mises en œuvre par les entreprises agricoles; elles servent notamment à l'optimisation de la gestion des fertilisants, à la réduction de l'utilisation des pesticides, à la conservation des sols et à la protection des cours d'eau.

La Financière agricole soutient l'application de telles pratiques par l'entremise de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Ce programme représente l'une des mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dont l'administration a été confiée à La Financière agricole. L'objectif premier de cette initiative est de reconnaître et d'encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales performantes qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.

La mise en place de bandes riveraines élargies, de haies ou d'îlots boisés est l'une des pratiques rétribuées par La Financière agricole à travers le programme. Cette pratique contribue surtout au maintien de la qualité des cours d'eau en milieu agricole et à la protection des habitats de différentes espèces fauniques terrestres et aquatiques. Elle peut aussi favoriser la captation du carbone par l'aménagement de superficies végétales permanentes.

L'appui offert par La Financière agricole à travers l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales permettra aux entreprises agricoles d'investir dans des aménagements durables. Ces aménagements aideront à l'amélioration de l'état de situation des espèces fauniques et floristiques en milieu agricole et à la conservation de la biodiversité de leurs écosystèmes.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1 Nombre de mètres carrés (m ²) cumulatifs aménagés en bandes riveraines élargies, en haies ou en îlots boisés dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole <i>Référence : 16 910 036 m² (2022-2023)</i>	18 000 000 m ²	20 000 000 m ²	34 000 000 m ²	35 000 000 m ²	36 000 000 m ²

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

2.2 Améliorer la santé des écosystèmes

2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Plan d'agriculture durable 2020-2030

Action 6 : Contribuer à l'amélioration de la santé des sols et à la qualité de l'eau en rétribuant les entreprises qui protègent les terres cultivées entre les saisons de culture

La Financière agricole soutient les entreprises agricoles qui travaillent à améliorer la santé des écosystèmes en favorisant des aménagements et des pratiques agricoles durables en appui à leurs activités. La protection des terres cultivées entre les saisons de culture est l'une des pratiques contribuant à ces travaux.

La pratique de la protection des sols hors saison fait partie des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole et est admissible à l'aide financière octroyée à travers ces programmes considérant que les précipitations, la fonte de la neige et le vent peuvent entraîner d'importants phénomènes d'érosion hydrique et éolienne. À l'échelle d'un hectare cultivé, l'érosion peut se traduire par la perte de plusieurs tonnes de sols chaque année, préjudiciable à la fois à la productivité des champs, mais aussi à la qualité des eaux de surface dans les bassins versants agricoles. En rétribuant la protection des sols par des résidus de culture ou par des cultures de couverture, La Financière agricole encourage les producteurs agricoles à intégrer des pratiques agroenvironnementales dans la gestion de leur entreprise.

À partir de l'année 2025-2026, les cibles pour cette action ont été établies en considérant l'évolution des paramètres des programmes de rétribution. En effet, la dernière cohorte de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) a débuté en 2024-2025. Un nouveau programme sera mis en œuvre dès 2025-2026 afin de poursuivre la rétribution principalement auprès des entreprises ayant déjà participé à la RPA. L'un des objectifs consiste à inciter ces entreprises à bonifier leurs pratiques agroenvironnementales. Un nombre plus réduit d'inscriptions est anticipé dans ce contexte. Considérant que la protection des sols par des résidus de culture ou par des cultures de couverture est une pratique appliquée sur une base annuelle, cela implique une diminution des superficies rétribuées et par le fait même des cibles annuelles. L'organisation continuera à soutenir cette pratique qui contribue à assurer l'équilibre des écosystèmes en milieu agricole tout en réduisant les GES attribuables au secteur agricole par le captage du carbone et sa séquestration dans le sol.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
6.1 Nouvelles superficies de sol (ha) protégées annuellement par des résidus de culture ou des cultures de couverture dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole <i>Référence : 169 894 ha (2022-2023)</i>	250 000 ha	300 000 ha	150 000 ha	75 000 ha	20 000 ha

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

2.2 Améliorer la santé des écosystèmes

2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Plan d'agriculture durable 2020-2030

Action 7 : Encourager la relève agricole féminine

La Financière agricole s'applique à reconnaître la contribution des femmes et à encourager la relève agricole féminine dans ses programmes et activités. L'organisation poursuivra son appui à l'entrepreneuriat féminin, en particulier par le Programme d'appui financier à la relève agricole (PAFRA) qui offre une aide financière aux jeunes entrepreneurs de la relève en démarrage.

Le PAFRA a pour objectif premier d'aider ces jeunes agriculteurs et agricultrices à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise. Afin de bénéficier de cette aide, les participants au PAFRA doivent notamment détenir un minimum de 20 % des intérêts dans l'entreprise agricole à laquelle ils sont associés, ce qui signifie que les femmes bénéficiant de l'aide financière du PAFRA sont propriétaires à divers degrés. Le PAFRA appuie aussi l'entrepreneuriat féminin en apportant un soutien financier aux agricultrices à temps partiel; cette aide offre la possibilité aux agricultrices de s'investir davantage dans leur entreprise pour éventuellement s'y dédier à temps plein. Ainsi, ce soutien aide les agricultrices de demain à bâtir et à s'engager dans des entreprises agricoles pérennes et prospères.

Par l'entremise de ce programme, La Financière agricole démontre son engagement dans la valorisation de l'égalité.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
7.1 Proportion de femmes ayant bénéficié d'une aide financière à la relève du Programme d'appui financier à la relève agricole <i>Référence : 39 % (moyenne 10 ans)</i>	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Action 8 : Accompagner les entreprises agricoles en démarrage dans un secteur de production non traditionnel afin de contribuer à l'innovation et à l'entrepreneuriat local en région

L'accompagnement de la clientèle est l'une des priorités de La Financière agricole considérant les objectifs de soutien aux entreprises agricoles visés par ses principaux programmes. Les projets de démarrage dans des productions émergentes ou non traditionnelles sont des dossiers qui demandent un accompagnement particulier de la part des conseillères et conseillers de l'organisation. La relève agricole est l'une des clientèles qui bénéficient de façon importante de cet accompagnement spécifique. L'impact des productions émergentes ou non traditionnelles sur la diversification des activités agricoles en région est important.

En 2021, La Financière agricole a donc formé une équipe de conseillères et de conseillers spécialisés afin d'outiller les entreprises agricoles en démarrage dans des secteurs de production non traditionnels. Un conseiller par centre de services est attribué à ces secteurs et se charge des dossiers des producteurs agricoles qui démarrent une entreprise dans des productions telles que l'agriculture urbaine ou verticale, les champignons, la vigne et la mariculture. Le réseau des 16 centres de services de l'organisation couvre toutes les régions du Québec, ce qui permet d'offrir à ces entreprises un accompagnement adapté aux particularités locales et aux spécificités des territoires. Soutenir le déploiement et la consolidation de différentes productions agricoles permet de contribuer à la vitalité économique des localités dans lesquelles elles sont implantées.

La Financière agricole continuera d'innover en matière d'accompagnement auprès des producteurs agricoles qui démarrent dans une production émergente ou non traditionnelle. Elle multipliera les efforts pour soutenir les productions émergentes ou non traditionnelles et appuiera les entreprises en démarrage dans de telles productions. Elle contribuera par ces efforts au développement régional durable en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat local et participera activement à la pluralité de l'agriculture québécoise.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
8.1 Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle <i>Référence : 35 (2022-2023)</i>	35	35	40	40	40

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

4.3.1 Appuyer le développement régional durable

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Action 9 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation

L'évaluation de la durabilité est une pratique importante dans la mise en œuvre et la progression du développement durable au sein de l'administration publique. En 2015, La Financière agricole s'est dotée d'une politique interne afin de guider et de faciliter l'élaboration de ses dossiers organisationnels structurants en tenant compte des principes de développement durable. Depuis, les principes de développement durable sont pris en compte dans tous les dossiers ayant des incidences importantes sur l'organisation, son personnel, ses clients et ses partenaires ainsi que l'ensemble de la société. L'organisation intègre dès lors l'évaluation de la durabilité à ses interventions.

La Financière agricole continuera à assurer la prise en compte des principes de développement durable dans ses principales décisions et activités. En 2022-2023, elle a effectué une bonification de ses outils pour considérer des enjeux d'évaluation de la durabilité notamment ceux concernant les changements climatiques. Elle planifie aussi une mise à jour de sa politique interne afin d'orienter ses interventions futures en matière de développement durable.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
9.1 Proportion des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable <i>Référence : 100 % (2022-2023)</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Action 10 : Mesurer la conformité de l'application de critères de durabilité inclus dans l'approche globale en financement lors des analyses financières

L'approche globale en financement est une approche logique et cohérente permettant de mieux évaluer l'environnement d'affaires, le risque d'entreprise et le risque financier dans l'octroi des garanties de prêts afin d'assurer la pérennité des entreprises. Il s'agit d'une approche transparente qui encadre la démarche d'analyse menant à une décision de financement et permettant à La Financière agricole de renforcer son accompagnement auprès de la clientèle. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en considération lors de cette démarche. La Financière agricole stimulera l'investissement durable au profit de l'agriculture québécoise en s'assurant de prendre en compte les critères de durabilité identifiés dans l'approche globale en financement.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
10.1 Proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés <i>Référence : 90 % (2022-2023)</i>	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois
5.3.1 Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité
Autres contributions
Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025



Action 11 : Gérer les fonds de trésorerie administrés par La Financière agricole de manière responsable en priorisant les placements réalisés auprès d'entreprises ou d'institutions qui prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur modèle d'affaires

La Financière agricole administre 40 % de ses fonds selon une Politique de gestion de trésorerie durable qui vise à lier les ressources financières qu'elle prête à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans une perspective d'investissement responsable. Ces ressources financières sont placées à court terme afin de répondre aux besoins de liquidités de diverses entreprises et institutions. La notion d'investissement responsable désigne une stratégie de placement qui couvre autant les aspects sociaux et environnementaux que les aspects économiques du développement durable. Il s'agit d'une des bases permettant la transition vers une finance durable et une économie verte par l'intégration de critères ESG dans les processus de gestion des placements et des investissements.

La Politique de gestion de trésorerie durable a été adoptée en 2022 en vue d'établir une approche de gestion de trésorerie responsable par la sélection d'organisations s'étant engagées dans une démarche de développement durable. Au cours de l'année 2022-2023, la majorité des placements effectués selon cette approche furent réalisés auprès d'organisations adhérant à un ou plusieurs principes de développement durable. Malgré ce résultat exemplaire, La Financière agricole a décidé de procéder à une évaluation de sa capacité pour tenir compte du contexte économique actuel et ainsi s'assurer du caractère réaliste et atteignable de ses cibles et objectifs de placements.

L'organisation poursuivra la gestion de ses fonds de trésorerie de manière durable en priorisant les placements réalisés auprès d'entreprises ou d'institutions qui considèrent des critères ESG dans leur modèle d'affaires, notamment celles qui sont signataires des Principes pour une banque responsable de l'Initiative de financement du programme des Nations Unies pour l'environnement. En soutenant des organisations qui travaillent à la mise en œuvre du développement durable, La Financière agricole participe à l'atteinte des objectifs d'investissement responsable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

En plus des placements à court terme effectués selon sa Politique de gestion de trésorerie durable, La Financière agricole place 60 % de ses fonds à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). La CDPQ a une politique d'investissement durable qui permet à l'organisation de s'assurer que ses investissements sont réalisés de façon responsable. La Financière agricole intègre déjà des notions et des principes d'investissement responsable à sa philosophie d'investissement et à sa politique de placements. Elle s'engage à mettre à jour sa Politique générale de placement et de financement afin de l'harmoniser avec celle de la CDPQ.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
11.1 Proportion du portefeuille de placements à court terme répondant à au moins un critère lié au développement durable <i>Référence : 98 % (2022-2023)</i>	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois

5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité

Action 12 : Poursuivre l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les principaux programmes de La Financière agricole

La Financière agricole poursuivra l'intégration de critères écoresponsables et écoconditionnels dans ses principaux programmes. Depuis plusieurs années, l'organisation considère et applique des critères qui visent l'adoption de pratiques agricoles viables sur le plan économique et responsables sur les plans social et environnemental.

Bien qu'elle ne gère pas de programmes de soutien financier normés, La Financière agricole s'inspire grandement des orientations gouvernementales en matière de soutien financier durable; en effet, l'organisation s'assure de tenir compte de critères écoresponsables et écoconditionnels relatifs aux pratiques agricoles durables dans ses principaux programmes. Les ressources bioalimentaires ont été identifiées par le gouvernement comme étant un secteur prioritaire dans la transition vers une économie verte et responsable.

Les critères écoresponsables prévus dans les programmes de l'organisation peuvent notamment faciliter la transition à l'agriculture biologique, le bien-être animal, la culture des céréales d'automne, l'agriculture maraîchère de proximité ou l'efficacité énergétique.

En outre, La Financière agricole applique des critères écoconditionnels visant avant tout la protection de l'environnement, surtout celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Ces critères de nature réglementaire peuvent être intégrés en tant qu'exigences ou associés à des pénalités pour l'obtention d'une aide financière. Plusieurs programmes de l'organisation sont entre autres subordonnés à la mesure d'écoconditionnalité relative au respect de la capacité de support en phosphore des sols.

L'organisation continuera à inclure des mesures écoresponsables et des critères écoconditionnels dans ses programmes et à les bonifier afin de favoriser encore davantage le respect de l'environnement par l'adoption de pratiques agricoles durables.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
12.1 Proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables <i>Référence : 90 % (2022-2023)</i>	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois

5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025

Action 13 : Mettre en œuvre des mécanismes visant à assurer le suivi des acquisitions responsables dans les contrats de biens et de services

La Financière agricole prévoit améliorer sa performance en matière d'acquisitions responsables à travers la mise en œuvre de mécanismes visant à assurer le suivi de ce type d'achats dans les contrats de biens et de services. Ces mécanismes s'ajouteront à la Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables actuellement en place à La Financière agricole. La directive fera par ailleurs l'objet d'une mise à jour afin d'encadrer les mécanismes qui seront mis en place. Les cibles fixées tiennent compte de cette réalité organisationnelle.

La transformation numérique et la transformation des milieux de travail en cours de planification au sein de l'organisation engendreront différents types d'acquisitions durant les années à venir. La Financière agricole souhaite adopter une approche proactive pour s'assurer que les contrats entourant ces acquisitions intègrent des critères écoresponsables. Cette approche sera basée sur des critères environnementaux, sociaux et économiques.

En considérant ces critères dans son processus d'achat et dans ses exigences à l'endroit des fournisseurs et prestataires de services avec lesquelles elle fait affaire, La Financière agricole contribuera à augmenter la part des acquisitions gouvernementales durables en priorisant et en structurant l'achat responsable de biens et de services.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
13.1 Proportion des contrats de biens et de services intégrant au moins un critère d'acquisition responsable <i>Référence : s. o. (nouvel indicateur)</i>	5 %	20 %	35 %	45 %	50 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables

Action 14 : Réaliser une transformation numérique responsable

L'indice de maturité numérique responsable est une mesure du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui évalue, au sein des ministères et organismes, l'application de différents types de pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Les pratiques générales d'écoresponsabilité en TIC, les pratiques de sélection d'un fournisseur de services infonuagiques, les pratiques d'acquisition d'équipements électroniques ainsi que la mise en place d'une stratégie et de plans d'action en matière de développement durable sont les principales pratiques visées par l'indice. Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue ayant pour but de diminuer l'empreinte environnementale, sociale et économique de ces technologies par l'adoption de telles pratiques.

La Financière agricole amorce actuellement une transformation numérique importante qui nécessitera des travaux de modernisation de ses systèmes et infrastructures informatiques ainsi que des technologies de l'information dont elle fait usage dans ses activités. Cette transformation permettra l'intégration de solutions numériques innovantes qui aideront à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts de même que la valorisation des données recueillies par l'organisation. Elle engendrera par contre divers risques et défis, par exemple ceux relatifs à la sécurité des données et à la consommation d'énergie des outils et infrastructures technologiques, que l'organisation devra prendre en compte lors de la planification et la réalisation de ses projets de transformation numérique. Les systèmes de missions actuels de l'organisation étant désuets, ils étaient peu propices à l'implantation des pratiques prévues dans l'indice de maturité numérique responsable. Les travaux de transformation en cours et à venir favoriseront l'intégration de ces pratiques durant les prochaines années.

Ce virage numérique majeur exigera une évaluation des besoins en matière de ressources informationnelles, de services infonuagiques, d'opérations de technologies de l'information et d'acquisitions responsables. En effectuant cette évaluation et en intégrant plusieurs des pratiques incluses dans l'indice de maturité numérique responsable du MELCCFP, La Financière agricole s'assura que sa transition numérique est responsable et considère des critères de durabilité. La Financière agricole soutiendra la transformation numérique gouvernementale responsable par l'amélioration de son indice de maturité numérique responsable.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
14.1 Amélioration de l'indice de maturité numérique responsable <i>Référence : 16 % (2020)</i>	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Autres contributions

Plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec

Action 15 : Améliorer la gestion des matières résiduelles de La Financière agricole

La Financière agricole continuera à diminuer et à optimiser son utilisation des ressources dans la réalisation de ses activités et, parallèlement, à réduire ses matières résiduelles. Afin d'améliorer la gestion des résidus qu'elle génère, l'organisation planifie obtenir une nouvelle attestation ICI on recycle + (IOR+) par année pour toute la durée de son nouveau plan d'action de développement durable.

Le programme IOR+ de RECYC-QUÉBEC se décline en quatre niveaux d'attestation qui permettront à La Financière agricole d'amorcer ou de poursuivre ses efforts de réduction, de réutilisation, de recyclage, de valorisation des matières résiduelles dans ses différents établissements.

L'organisation a déjà été reconnue en 2014 par le programme IOR+ pour l'attestation de son siège social. Elle a atteint le niveau « performance » qui est le deuxième niveau d'attestation. Ce niveau démontre une gestion avancée des matières résiduelles. Comme cette attestation est expirée, La Financière agricole planifie la renouveler et obtenir de nouvelles attestations pour quatre de ses centres de services. À terme de la Stratégie, en 2027-2028, elle aura obtenu cinq nouvelles attestations.

Par ces actions concrètes, l'organisation souhaite améliorer sa performance, que ce soit pour son siège social ou ses centres de services, et ainsi soutenir les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 portant sur l'utilisation des ressources et la gestion des résidus générés par cette utilisation.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
15.1 Nombre de nouvelles attestations IOR+ obtenues annuellement par La Financière agricole pour ses établissements <i>Référence : 0 (2022-2023)</i>	1	1	1	1	1

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

5.7 Valoriser les matières résiduelles

5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

Action 16 : Poursuivre la sensibilisation à la mobilité durable des employés de La Financière agricole

La Financière agricole poursuivra ses efforts de sensibilisation pour mobiliser ses employés et les encourager à utiliser plus régulièrement des modes de transport collectif et actif, que ce soit pour leurs déplacements du domicile au bureau ou leurs déplacements professionnels.

Deux activités de sensibilisation seront organisées chaque année dans le but d'informer le personnel des possibilités associées aux modes de transports écoresponsables tels que le vélo et le transport en commun. Ces activités font partie de mesures déjà mises en place au sein de l'organisation pour favoriser l'adhésion des employés à des modes de transport plus durables.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
16.1 Nombre d'activités de sensibilisation annuelles visant à encourager la mobilité durable des employés <i>Référence : 2 (2022-2023)</i>	2	2	2	2	2

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables 5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État



Ajout : mars 2025

Action 17 : Encourager l'évaluation des risques agroenvironnementaux par les entreprises agricoles relativement à l'amélioration de la santé et de la conservation des sols

La Financière agricole contribuera à l'adoption et au maintien de pratiques visant l'amélioration de la santé et de la conservation des sols en incitant les producteurs agricoles à réaliser une évaluation des risques agroenvironnementaux de leur entreprise par l'entremise du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou du Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

Dès l'année de participation 2025, une nouvelle mesure d'écoconditionnalité sera introduite au programme Agri-investissement. Celle-ci s'appliquera aux producteurs lorsque la moyenne de leurs ventes nettes ajustées s'élève à 1 M\$ ou plus au cours des trois dernières années. Ainsi, afin d'être admissibles au programme et de bénéficier de la contribution gouvernementale, les entreprises ciblées devront détenir un PAA ou un PAEF valide pendant l'exercice financier de l'année de participation concernée.

Le PAA est un outil permettant de dresser un portrait de la situation agroenvironnementale d'une entreprise agricole. Il permet aux entreprises agricoles de poursuivre leurs avancées en matière d'agroenvironnement et accompagne celles-ci dans la priorisation et la mise en œuvre des actions clés pouvant avoir des répercussions significatives sur la santé et la conservation des sols.

Le PAEF est un outil aidant à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et d'engrais minéraux, sur les parcelles d'une entreprise agricole. Il contribue ainsi à optimiser l'utilisation des fertilisants et à améliorer la santé des sols.

Par l'ajout de cette mesure d'écoconditionnalité, La Financière agricole cherche à favoriser une gestion saine des sols en milieu agricole en aidant les producteurs à identifier et à évaluer les risques environnementaux associés à leurs activités, ainsi qu'à mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires au sein de leur entreprise.



Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
17.1 Proportion des entreprises ciblées par la nouvelle mesure d'écoconditionnalité du Programme Agri-investissement dont les données financières ont été traitées et qui détiennent un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) valide pour la période concernée <i>Référence : s. o. (nouvel indicateur)</i>	s. o.	s. o.	s. o.	80 %	85 %

Contributions aux objectifs et sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

2.2 Améliorer la santé des écosystèmes

2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables

PLAN D’ACTION DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2023-2028

La Financière agricole du Québec

MISSION

Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d’assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l’organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

VISION

Ensemble, pour une agriculture prospère et durable.

VALEURS

Collaboration
Rigueur
Équité
Excellence
Respect

Numéro du sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1. Soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables	1.1 Nombre de participations cumulatives des entreprises agricoles dans les programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole Référence : 1 822 (2022-2023)	2 500	3 500	3 550	3 575	3 600
		1.2 Nombre d'entreprises assurées annuellement contre le gel hivernal des céréales d'automne Référence : 414 (2022-2023)	475	500	525	550	575
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	2. Favoriser l'accès des entreprises agricoles à des données de références propres à la régie de production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable	2.1 Proportion des portraits technico-économiques sectoriels agricoles soutenus prenant en compte les données propres à la production biologique ou à toute autre régie de production alternative compatible avec des objectifs de développement durable Référence : s. o. (nouvel indicateur)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	3. Valoriser le développement des compétences vertes en agriculture	3.1 Proportion des entreprises agricoles inscrites aux programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole ayant été rétribuées pour une ou des formations terminées dans le cadre du parcours de formation continue en agroenvironnement Référence : 3 % (2024-2025)	Non applicable*	10 %	4 %	5 %	6 %
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4. Poursuivre le soutien aux entreprises agricoles œuvrant dans le secteur de la production biologique	4.1 Nombre d'entreprises assurées annuellement en production biologique Référence : 1 106 (2022-2023)	1 125	1 175	1 225	1 275	1 325
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	5. Contribuer à l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole en rétribuant l'aménagement de bandes riveraines élargies, de haies ou d'îlots boisés	5.1 Nombre de mètres carrés (m ²) cumulatifs aménagés en bandes riveraines élargies, en haies ou en îlots boisés dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole Référence : 16 910 036 m ² (2022-2023)	18 000 000 m ²	20 000 000 m ²	34 000 000 m ²	35 000 000 m ²	36 000 000 m ²
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	6. Contribuer à l'amélioration de la santé des sols et à la qualité de l'eau en rétribuant les entreprises qui protègent les terres cultivées entre les saisons de culture	6.1 Nouvelles superficies de sol (ha) protégées annuellement par des résidus de culture ou des cultures de couverture dans le cadre des programmes de rétribution des pratiques agroenvironnementales administrés par La Financière agricole Référence : 169 894 ha (2022-2023)	250 000 ha	300 000 ha	150 000 ha	75 000 ha	20 000 ha
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	7. Encourager la relève agricole féminine	7.1 Proportion de femmes ayant bénéficié d'une aide financière à la relève du Programme d'appui financier à la relève agricole Référence : 39 % (moyenne 10 ans)	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

* Aucune cible n'a été établie pour 2023-2024, car les premiers participants du nouveau volet de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales ne seront rétribués qu'en 2024-2025, c'est-à-dire une fois la ou les formations terminées.

Numéro du sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable	Action	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8. Accompagner les entreprises agricoles en démarrage dans un secteur de production non traditionnel afin de contribuer à l'innovation et à l'entrepreneuriat local en région	8.1 Nombre d'entreprises ayant bénéficié annuellement d'un accompagnement spécialisé lors du démarrage d'une production agricole émergente ou non traditionnelle Référence : 35 (2022-2023)	35	35	40	40	40
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation	9.1 Proportion des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable Référence : 100 % (2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.3.1 Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	10. Mesurer la conformité de l'application de critères de durabilité inclus dans l'approche globale en financement lors des analyses financières	10.1 Proportion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés pris en compte de manière conforme pour les dossiers de garantie de prêt échantillonnés Référence : 90 % (2022-2023)	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
5.3.2 Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	11. Gérer les fonds de trésorerie administrés par La Financière agricole de manière responsable en priorisant les placements réalisés auprès d'entreprises ou d'institutions qui prennent en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur modèle d'affaires	11.1 Proportion du portefeuille de placements à court terme répondant à au moins un critère lié au développement durable Référence : 98 % (2022-2023)	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	12. Poursuivre l'intégration de critères écoresponsables ou écoconditionnels dans les principaux programmes de La Financière agricole	12.1 Proportion des principaux programmes de La Financière agricole intégrant au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel relatif aux pratiques agricoles durables Référence : 90 % (2022-2023)	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	13. Mettre en œuvre des mécanismes visant à assurer le suivi des acquisitions responsables dans les contrats de biens et de services	13.1 Proportion des contrats de biens et de services intégrant au moins un critère d'acquisition responsable Référence : s. o. (nouvel indicateur)	5 %	20 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	14. Réaliser une transformation numérique responsable	14.1 Amélioration de l'indice de maturité numérique responsable Référence : 16 % (2020)	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	15. Améliorer la gestion des matières résiduelles de La Financière agricole	15.1 Nombre de nouvelles attestations IOR+ obtenues annuellement par La Financière agricole pour ses établissements Référence : 0 (2022-2023)	1	1	1	1	1
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	16. Poursuivre la sensibilisation à la mobilité durable des employés de La Financière agricole	16.1 Nombre d'activités de sensibilisation annuelles visant à encourager la mobilité durable des employés Référence : 2 (2022-2023)	2	2	2	2	2
2.2.1 Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	17. Encourager l'évaluation des risques agroenvironnementaux par les entreprises agricoles relativement à l'amélioration de la santé et de la conservation des sols	17.1 Proportion des entreprises ciblées par la nouvelle mesure d'écoconditionnalité du Programme Agri-investissement dont les données financières ont été traitées et qui détiennent un Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ou un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) valide pour la période concernée Référence : s. o. (nouvel indicateur)	s. o.	s. o.	s. o.	80 %	85 %



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs.

Les ODD 2030



Objectif 1
Pas de pauvreté



Objectif 7
Énergie propre et d'un coût abordable



Objectif 13
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Objectif 2
Faim « zéro »



Objectif 8
Travail décent et croissance économique



Objectif 14
Vie aquatique



Objectif 3
Bonne santé et bien-être



Objectif 9
Industrie, innovation et infrastructure



Objectif 15
Vie terrestre



Objectif 4
Éducation de qualité



Objectif 10
Inégalités réduites



Objectif 16
Paix, justice et institutions efficaces



Objectif 5
Égalité entre les sexes



Objectif 11
Villes et communautés durables



Objectif 17
Partenariats pour la réalisation des objectifs



Objectif 6
Eau propre et assainissement



Objectif 12
Consommation et production responsables



Tous les objectifs

